



COVID-19, implications sur l'audit
Le 18 mars 2020

Aux Cabinets d'audit participants,

Un certain nombre de questions ont été soulevées quant à l'implication du COVID-19 sur les audits des sociétés ouvertes canadiennes. Cette communication vise à fournir aux cabinets d'audit participants des directives à haut niveau. Nous reconnaissons que la situation évolue rapidement et qu'il est probable que de nouveaux enjeux et de nouveaux risques émergent prochainement.

1. Impact sur la capacité d'effectuer des audits

Plusieurs cabinets nous ont rapporté leur inaptitude à effectuer certains audits de composantes ; interdictions d'entrer dans les locaux des émetteurs assujettis, disponibilité des membres du personnel, etc.

Aujourd'hui, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont annoncé une prolongation de 45 jours de la période de dépôts des états financiers et autres dépôts périodiques normalement dus par les émetteurs, les fonds d'investissements, les inscrits, certaines entités réglementées et agences de notations désignées, au plus tard le 1^{er} juin 2020.

Les cabinets d'audit font preuve d'une grande flexibilité, incluant des arrangements pour le travail à domicile, l'utilisation d'éléments probants électroniques et l'usage de la télé/vidéo conférence. Malgré ces mesures, il y aura des pressions sur les ressources essentielles telles que les professionnels en évaluation. Il y aura probablement également des cas où la suffisance d'éléments probants pourrait être compromise. Ces questions et d'autres peuvent nécessiter des consultations au sein de votre cabinet ou avec d'autres professionnels.

2. Enjeux d'audit et de comptabilité découlant de la crise financière

Les questions d'évaluation, d'estimation et de divulgation deviennent primordiales en cas de crise financière. Il sera très difficile d'obtenir et d'évaluer suffisamment d'éléments probants à l'appui des dispositions relatives aux pertes sur prêts, à la continuité d'exploitation, aux dépréciations et estimations critiques. De plus, des divulgations sur les événements subséquents, les risques et incertitudes seront nécessaires dans la plupart des cas, incluant la quantification de l'estimation ou de l'hypothèse d'incertitude. Nous prévoyons que de nombreux audits et examens intermédiaires deviendront beaucoup plus complexes. À titre d'exemple, les paragraphes 14 à 16 de l'IAS 10 décrivent des situations où les détériorations subséquentes des résultats d'exploitation ou de la situation financière d'une entité peuvent devoir être reflétées dans les états financiers ou être divulguées, selon la gravité.

Compte tenu de la gravité de la pandémie du COVID-19 et de son impact sur les employés, l'économie, la mobilité et les systèmes financiers, il est fort probable que les auditeurs puissent rencontrer des limitations de portée ou des questions complexes en matière d'audit et de comptabilité.

Nous encourageons le responsable de la qualité de l'audit de votre cabinet à nous contacter ou contacter les ACVM si vous souhaitez discuter des circonstances particulières que vous rencontrez.

Pour vous aider à identifier et résoudre les enjeux comptables et d'audit liés à l'environnement économique actuel, nous encourageons les cabinets d'audit ainsi que leurs clients à consulter le centre de ressources créé par CPA Canada qui peut être trouvé en cliquant [ici](#).

Veuillez noter que le Conseil canadien sur la reddition des comptes, comme de nombreux employeurs canadiens, a mis en œuvre un protocole de travail à domicile et ne tient plus aucune réunion en personne, jusqu'à nouvel ordre.

Cordialement,

Carol A. Paradine, CPA, CA

Chief Executive Officer / Chef de la direction

✉ carol.paradine@cpab-ccrc.ca

☎ (416) 913-8266

💻 www.cpab-ccrc.ca



Canadian Public Accountability Board

Conseil canadien sur la reddition de comptes